

Commune de Congénies

Département du Gard

**Conseil Municipal de la commune de
Congénies**

**Séance publique du
Mercredi 7 avril 2021**

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CONGENIES

Séance Publique du 7 avril 2021

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt et un le sept avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Congénies régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Mme Fabienne DHUISME, Maire.

Conseillers en exercice : 18	Présents : 16	Représentés : 1	Votants : 17
------------------------------	---------------	-----------------	--------------

Date de convocation du Conseil municipal 01/04/2021

Date d'affichage de la convocation 01/04/2021

Présents : Fabienne DHUISME, Thibaut BOURSE, Sophie BRENGUES, Yannick CHENIN, Julie CLAUZET, Hélène COURTEVILLE, Corinne DENIS, Anne KERIEL, Anne HAGENAUER, Loïc LEPHAY, Nathalie LOUIS, Thomas MAOUT, Michel MARTIN, Chantal MAZELLIER, Jean-Michel RAVEL, Ludovic ROUZEL.

Absents excusés : Christian DUMONT

Procurations : Dominique VINCENTI à Chantal MAZELIER

M. Thibault BOURSE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation de l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021

- Compte-rendu des décisions prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du C.G.C.T. :

- DEC2021_01 : Avenant de prolongation à la convention signée le 20 juin 2019 entre la Commune de Congénies et l'Association Départementale des FRANCAS du Gard
- DEC2021_02 : Location parking N°11 Laubre
- DEC2021_03 : Location parking N°3 Laubre
- DEC2021_04 : Convention de groupement de commandes avec le Syndicat des Eaux de la Vaunage – Réhabilitation avenue de la Malle Poste

ADMINISTRATION GENERALE

Règlement Cimetière Communal

DEL2021_001 Renouvellement de l'adhésion entre la Commune de Congénies et l'Association Départementale des FRANCAS du Gard

DEL2021_002 Adhésion 2021 à la Fondation du Patrimoine

ADMINISTRATION / FINANCES

DEL2021_003 Budget Commune : Approbation du Compte de gestion 2020

DEL2021_004 Budget Commune : Approbation du Compte Administratif 2020

DEL2021_005 Budget Commune : Affectation des résultats 2020

DEL2021_006 Budget Commune : Budget Primitif 2021

DEL2021_007 Budget Commune : Taux des contributions directes pour l'année 2021

DEL2021_008 Budget Commune : Fixation d'un taux horaire moyen applicable aux travaux en régie

DEL2021_009 Budget assainissement : Approbation du Compte de gestion 2020

DEL2021_010 Budget assainissement : Approbation du Compte Administratif 2020

DEL2021_011 Budget assainissement : Affectation des résultats 2020
DEL2021_012 Budget assainissement : Budget Primitif 2021
DEL2021_013 Budget assainissement : Fixation redevance « surtaxe » assainissement collectif eaux usées
DEL2021_014 Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
DEL2021_015 Fixation des tarifs des concessions funéraires

URBANISME / AFFAIRE FONCIERE

DEL2021_016 Acquisition de terrain pour régularisation élargissement voirie « Le Clos » à Madame FAREL
DEL2021_017 Acquisition de terrain pour régularisation élargissement voirie « Le Clos » aux consorts FAREL

INFORMATION /QUESTIONS DIVERSES



Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Madame le maire ouvre la séance à dix-huit heures trente.

Elle invite ensuite, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à désigner un secrétaire de séance. M. Thibault BOURSE se propose pour cette fonction et Madame le maire demande l'approbation du conseil municipal, qui accepte à l'unanimité.

Après appel nominal par le secrétaire de séance, Madame le maire constate que le quorum est atteint et s'enquiert des procurations qu'elle contrôle.

Retrait d'un point à l'ordre du jour :

Madame le maire expose à l'assemblée que la convocation comportait une délibération concernant le règlement du cimetière.

Certains points du règlement demandent à être approfondis, il est proposé au conseil municipal de retirer ce point de l'ordre du jour.

Le retrait de ce point à l'ordre du jour concernant le règlement du cimetière est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises en application des délégations que celui-ci lui a accordées par délibération du 17 juin 2020 :

- DEC2021_01 : Avenant de prolongation à la convention signée le 20 juin 2019 entre la Commune de Congénies et l'Association Départementale des FRANCAS du Gard
- DEC2021_02 : Location parking N°11 Laubre
- DEC2021_03 : Location parking N°3 Laubre
- DEC2021_04 : Convention de groupement de commandes avec le Syndicat des Eaux de la Vaunage – Réhabilitation avenue de la Malle Poste

Le Conseil Municipal donne acte à Madame le Maire de ces décisions.

Enfin, elle soumet à l'examen du Conseil Municipal les questions portées à l'ordre du jour.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL2021_001 – ADMINISTRATION GENERALE - Renouvellement adhésion les Francas du Gard - Année 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans un souci de soutien et pour participer aux différentes actions en faveur des projets en direction de l'enfance et de la jeunesse, il convient de renouveler l'adhésion à l'Association Départementale des Francas du Gard.

Madame le maire propose au conseil municipal de renouveler son adhésion à l'Association « Les Francas » pour l'année 2021.

L'adhésion est basée sur un montant forfaitaire annuel de 100€ auquel il convient de rajouter une participation par enfant recensés sur le territoire soit 395 enfants pour la commune de Congénies. Ce qui porte le montant de la cotisation à 249,48€ pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention avec l'association Les Francas du Gard relative aux actions en faveur des projets en direction de l'enfance et de la jeunesse,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget pour l'année 2021.

DEL2021_002 - ADMINISTRATION GENERALE - FONDATION DU PATRIMOINE : Renouvellement adhésion - Année 2021

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est souhaitable que la commune renouvelle son adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'aide aux communes qu'elle apporte dans les projets de restauration du patrimoine, pour le soutien de son action pour la rénovation et les moyens d'interventions uniques pour aider la mise en valeur du patrimoine bâti dont elle dispose.

Le montant de l'adhésion pour les communes de moins de 2 000 habitants est de 120 € minimum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler son adhésion la Fondation du Patrimoine pour l'année 2020 et de verser au titre de cette adhésion la somme de 120 € (cent vingt euros).

Election d'un président pour l'adoption des comptes administratifs 2020

Mme le maire expose :

Lors de l'adoption des comptes de l'exercice clos par le conseil municipal, afin de sauvegarder l'indépendance de celui-ci, le législateur a prévu que, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Il est proposé de nommer Thomas MAOUT Président de séance lors de l'adoption du compte administratif assainissement 2020 et du compte administratif principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'élire comme président de séance Monsieur Thomas MAOUT pour l'adoption des comptes administratifs commune et assainissement– exercice 2020.

DEL2021_003 - FINANCES – BUDGET COMMUNE - Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal,

Il est rappelé à l'assemblée que conformément à l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion est remis par le comptable de la collectivité pour être joint au Compte Administratif.

Madame le maire présente le compte de gestion 2020 du budget de la commune dressé par le receveur et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2020 établi par le maire.

Les résultats du compte de gestion 2020 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 750 977,97 €

RECETTES : 975 127,37 €

Résultat de la section de fonctionnement : 224 149,40 €

Report de 2019 en recettes : 61 754 ,51 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : 285 903,91 €

Section d'investissement :

DEPENSES : 562 434,31 €

RECETTES : 750 977,97 €

Résultat de la section d'investissement :	- 140 591,80 €
Report de 2019 en dépenses :	- 91 140,78 €
Soit un résultat de la section d'investissement :	231 732,58 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 de la commune, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que les écritures passées par le receveur pour 2020 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, et sont conformes à celles du compte administratif,

- **ADOpte** le compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2020

DEL2021_004 FINANCES – BUDGET COMMUNE - Approbation compte administratif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-10 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 juillet 2020 approuvant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2020, approuvant la décision modificative n°1 de la commune pour l'exercice 2020,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2020 approuvant la décision modificative n°2 de la commune pour l'exercice 2020,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2020,

Monsieur Thomas MAOUT présente les résultats détaillés par section du compte administratif 2020 du budget de la commune,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap.	Intitulés	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	241 950,00	175 508,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	280 104,00	265 017,82
014	Atténuations de produits	170 500,00	170 484,00
023	Virement à la section d'investissement	185 583,00	
65	Autres charges gestion courante	96 281,00	95 111,95
66	Charges financières	28 500,00	24 604,59
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	11 252,00	20 251,40
Total des dépenses de fonctionnement		1 015 670,00	750 977,97
D 002 Déficit de fonctionnement reporté N-1			
FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chap.	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations
013	Atténuations de charges	1 250,00	3 919,78
70	Vente de produits fabriqués	12 050,00	10 434,03
73	Impôts et taxes	578 460,00	589 265,74

74	Dotations, subventions et participations	265 695,00	266 140,88
75	Autres produits de gestion courante	76 500,00	78 643,41
76	Produits financiers	5,00	4,49
77	Produits exceptionnels	1 956,00	14 464,02
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	18 000,00	12 255,02
Total des recettes de fonctionnement		953 916,00	975 127,37
R 002 excédent de fonctionnement reporté n-1		61 754,51	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap.	Intitulé	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilées	99 000,00	97 901,04	203,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 500,00	7 173,12	
21	Immobilisations corporelles	583 944,00	435 342,58	122 635,00
23	Immobilisations en cours	366 000,00	9 762,55	6 000,00
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	18 000,00	12 255,02	
041	<i>Op. patrimoniales</i>	12 500,00	0,00	
Total des dépenses d'investissement		1 091 944,00	562 434,31	128 838,00
D 001 Déficit d'investissement reporté n-1		91 140,78		

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
10	Dot. Fonds divers et réserves (hors 1068)	63 313,00	59 042,48	
13	Subventions d'investissement	322 236,00	57 395,00	77 334,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	391 000,00	120 000,00	
1068	Excédent de fonct. Capitalisé	164 000,00	164 000,00	
165	Dépôts et cautionnements	200	1 153,37	
138	Autres subvent° invest. Non transf.	24 000,00		21 875,00
024	Produits des cessions d'immobilisation	9 000,00		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	185 583,00		
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	11 252,00	20 251,40	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	12 500,00		
Total des recettes d'investissement		1 183 084,00	421 842,51	99 208,00
D 001 Excédent d'investissement reporté n-1				

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice	recettes	975 127,37	recettes	421 842,51
	dépenses	-750 977,97	dépenses	562 434,31
Résultat de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice	224 149,40	résultat	-140 591,80
Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture Exercice 2019	225 754,51	Cpte 001 déficit d'investissement	-91 140,78
	Part affecté à Invest. Art. 1068	164 000,00	Cpte 001 excédent d'investissement	0,00
	Reste en report Art. 002 RF	61 754,51	Résultat	- 91 140,78
Résultat de clôture 2020	résultat	285 903,91	résultat	-231 732,58

Reste à réaliser	recettes	0,00	recettes	99 209,00
	dépenses	0,00	dépenses	-128 838,00
Résultat des reports	résultat	0,00	résultat	-29 629,00
Résultat global avec les reports	résultat	225 754,51	résultat	-261 361,58

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thomas MAOUT,

Après en avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal, Madame le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Thomas MAOUT,

Il est proposé au Conseil Municipal,

• **D'APPROUVER** le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget de la commune dont les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous comme suit :

Section de fonctionnement (excédent)	285 903,91
Section d'investissement (déficit)	-231 732,58

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions

DEL2021_005 FINANCES – BUDGET COMMUNE - Affectation des résultats 2020

Les comptabilités M14 et M4 prévoient l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Madame le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020, adoptés par délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2021 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de l'exercice 2020 :	Excédent	224 149,40
Résultat antérieur reporté		61 754,51
D'où un résultat de clôture définitif 2020	excédent	285 903,91

Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement

résultat de l'exercice 2020	Déficit	- 140 591,80
Résultat antérieur reporté	Déficit	- 91 140,78
D'où un résultat de clôture 2020	Déficit	- 231 732,58
Avec les restes à réaliser		
recettes restant à réaliser		99 209,00
dépenses engagées non mandatées		128 838,00

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5, il est proposé au conseil municipal :

- **DE CONSTATER** les résultats du compte administratif 2020 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,

- **D’AFFECTER** l’excédent de la section de fonctionnement soit **285 903,91 €** en section de la manière suivante :
 - **185 903,00 €** en section d’investissement pour couvrir le besoin de financement,
 - **100 000,91 €** en section de fonctionnement en report à nouveau.
- **DE REPORTER** le déficit de la section d’investissement soit - **231 732,58 €** en report à nouveau déficitaire,
- **DE DIRE** que ces résultats sont repris au budget primitif 2021 du budget de la commune
 - **185 903,00 €** en recette d’investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,
 - **100 000,91 €** en recette de fonctionnement au compte 002 résultat de fonctionnement reporté,
 - **231 732,58** en dépense d’investissement au compte 001 solde d’exécution reporté. Les restes à réaliser tant en dépenses qu’en recettes de la section investissement, aux chapitres correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, accepte ces propositions.

DEL2021_006 - ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le budget primitif 2021 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2020 en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2019, et décidant de l’affectation des résultats, Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** par chapitre le budget primitif 2021 de la Commune, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-après,

- **D’APPROUVER** le programme des investissements 2021 et leurs financements tels qu’ils apparaissent ci-dessous,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
011	Charges à caractère général		286 200,00	286 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		273 310,00	273 310,00
014	Atténuations de produits		163 500,00	163 500,00
65	Autres charges gestion courante		108 298,00	108 298,00
66	Charges financières		27 000,00	27 000,00
67	Charges exceptionnelles		3 500,00	3 500,00
023	<i>Virement à la section d’investissement</i>		241 275,00	241 275,00
042	<i>Op. d’ordre entre section (amortissement)</i>		235,00	235,00
Total dépenses de fonctionnement			1 103 318,00	1 103 318,00
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services		10 750,00	10 750,00
73	Impôts et taxes		620 825,00	620 825,00
74	Dotations et participations		269 438,00	269 438,00
75	Autres produits de gestion courante		87 300,00	87 300,00
76	Produits financiers		5,00	5,00
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires			
042	<i>Op. d’ordre de transfert entre sections</i>		15 000,00	15 000,00

043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.		
Total recettes de fonctionnement			1 003 318,00
002	Excédent reporté N-1		100 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 103 318,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
20	Immobilisations incorporelles		23 400,00	23 400,00
21	Immobilisations	122 635,00	120 325,00	242 960,00
23	Immobilisations en cours	6 000,00	425 000,00	431 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	203,00	109 296,00	109 499,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections		15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales		12 500,00	12 500,00
Total dépenses d'investissement		128 838,00	705 521,00	834 359,00
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1			231 732,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 066 091,00
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2019	Propositions nouvelles	Total budget 2020
13	Subventions	77 334,00	208 274,00	285 608,00
16	Emprunts et cautions (hors 165)		244 000,00	244 000,00
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)		72 630,00	72 630,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		185 903,00	185 903,00
138	Autres subv. invest. non transférables	21 875,00	0,00	20 200,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 065,00	2 065,00
021	Virement de la section de fonctionnement		241 275,00	241 275,00
040	Op. d'ordre de transfert entre section		235,00	235,00
041	Opérations patrimoniales		12 500,00	12 500,00
Total recettes d'investissement		99 209,00	966 882,00	1 066 091,00
001	Solde d'exécution positif reporté n-1			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 066 091,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté comme ci-dessus.

DEL2021_007- ADMINISTRATION/FINANCES – Fixation des taux communaux des taxes foncières pour l'année 2021

Madame le maire rappelle que le conseil municipal est invité chaque année à adopter les taux de fiscalité applicables à la collectivité.

La direction départementale des finances publiques du Gard met à disposition des collectivités, les états fiscaux 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 sur le site de Direction Générales des Finances Publiques.

Elle ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de la taxe d'habitation est figé à son niveau depuis 2019 et ce jusqu'en 2022. Pour mémoire le taux est de 9,92%.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département du Gard, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 24,65 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Les taux de la fiscalité directe locale de 2020 sont les suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,70 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50,68 %

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 40,35 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 15,70 % et du taux 2020 du département, soit 24,65 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 50,68 %.

La revalorisation forfaitaire des bases prévisionnelles cette année est de 2,5 %, portant le produit fiscal attendu pour l'année 2021 à 641 801 €.

Un coefficient correcteur de 0,775337 % est appliqué permettant une stabilisation du produit.

Madame le maire propose de reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 50,68 % et d'établir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 40,35 %, niveau correspondant à l'addition des taux communal et départemental 2020.

Le Conseil Municipal,

- Sur le rapport de M. Thomas MAHOUT, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40,35 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **50,68 %**

DEL2021_008- FINANCES - Fixation du taux horaire moyen applicable aux travaux en régie pour l'année 2021

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M 49,

Madame le Maire informe le conseil municipal que les employés des services techniques municipaux sont amenés à réaliser des travaux qui auraient pu être réalisés par une entreprise.

Ces travaux réalisés mettant en œuvre des moyens matériels et humains (outillage ou fournitures acquis ou loués) peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte une opération d'ordre comptable permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux exception faite des frais de personnel.

Il convient de procéder à la fixation du taux moyen horaire des agents intervenants dans le cadre de ces travaux en régie selon la catégorie de personnel.

Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable à ces travaux, il est proposé de fixer un taux moyen horaire des agents intervenants établi à **18,22 €** sur la base des éléments ci-dessous :

Grade	Brut horaire	Charges patronales horaires	Coût horaire
Adjoint technique ppal 1 ^{er} classe	12,79	6,14	18,93 €
Adjoint technique ppal 1 ^{er} classe	12,49	5,99	18,48 €
Adjoint technique	11,64	5,59	17,23 €
Coût horaire moyen			18,22 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE FIXER** la moyenne horaire applicable aux travaux en régie à **18,22€** pour l'année 2021,
- **DE DIRE** que la valeur de la main d'œuvre incorporée aux travaux d'investissements réalisés en régie, sera déterminée en fonction du nombre d'heures de travail consacrées par les agents aux investissements réalisés en régie,
- **DIRE** qu'en fin d'exercice, le montant calculé des frais afférents aux agents au suivi et à la réalisation de ces travaux en régie sera porté au débit du chapitre 21 par le crédit du compte 722, par opération d'ordre budgétaire,
- **DE PRENDRE ACTE** que le montant des charges ainsi transférées fera l'objet d'un état spécial conformément à l'instruction budgétaire M14, et M49
- **D'APPROUVER** les taux ainsi définis.

DEL2021_009- FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT- Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal,

Il est rappelé à l'assemblée que conformément à l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion est remis par le comptable de la collectivité pour être joint au Compte Administratif.

Madame le maire présente le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'assainissement dressé par le receveur et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2020 établi par le maire.

Les résultats du compte de gestion 2020 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 70 716,67 €

RECETTES : 84 841,16 €

Résultat de la section de fonctionnement : 14 124,49 €

Report de 2019 en recettes : 16 190,38 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : 30 314,87 €

Section d'investissement :

DEPENSES : 36 907,98 €

RECETTES : 40 201,06 €

Résultat de la section d'investissement : 3 293,08 €

Report de 2019 en recettes : 31 191,31 €

Soit un résultat de la section d'investissement : 34 486,39 €

Après s'être assuré que la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 de la commune, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que les écritures passées par le receveur pour 2020 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, et sont conformes à celles du compte administratif,
- **ADOpte** le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020.

DEL2021_010 FINANCES – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – Approbation du compte administratif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-10 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 juillet 2020 approuvant le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2020,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2020,

Monsieur Thomas MAOUT présente les résultats détaillés par section du compte administratif 2020 du budget de l'assainissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap.	Intitulés	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	28 500,00	22 498,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 100,00	5 086,00
66	Charges financières	5 800,00	4 930,80
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
6875	Dotations aux provisions	8 000,00	8 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
042	Op. d'ordre entre sections (amortissement)	31 000,00	30 201,06
Total dépenses de fonctionnement		78 400,00	70 716,67

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chapitre	Intitulés	Crédits ouverts	Réalisations
70	Produits des services	35 200,00	29 935,47
74	Dotations et participations	9 010,00	32 456,31
78	Reprises sur provisions pour charges	8 000,00	12 653,00
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	9 796,38
Total recettes de fonctionnement		62 210,00	84 841,16
002	Excédent reporté	16 190,38	
RESULTAT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT			14 124,49

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	Intitulés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	10 061,12	
21	Immobilisations corporelles	17 060,00	17 050,48	
23	Immobilisations en cours	167 133,00	0,00	
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	9 796,38	
041	Op. patrimoniales	3 000,00	0,00	
Total dépenses d'investissement		209 193,00	36 907,98	
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1			
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
10	Dotation, apports et réserves	10 000,00	10 000,00	
13	Subventions	62 000,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	69 000,00	0,00	
27	Créances sur transfert de droit à déduction	3 000,00		
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		
040	Op. d'ordre de transfert entre section	31 000,00	30 201,06	
041	Opérations patrimoniales	3 000,00		
Total recettes d'investissement		175 370,00	40 201,06	
001	Solde d'exécution positif reporté n-1	31 193,31		
RESULTAT DE L'EXERCICE SECTION D'INVESTISSEMENT				3 293,08

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice	recettes	84 841,16	recettes	40 201,06
	dépenses	70 716,67	dépenses	36 907,98
Résultat de l'exercice 2020	Résultat	14 124,49	Résultat	3 293,08
Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture Exercice 2019	26 190,38	Cpte 001 déficit d'investissement	0,00
	Part affecté à Invest. Art. 1068	10 000,00	Excédent d'investissement	31 193,31
	Reste en report Art. 002 RF	16 190,38	Résultat	31 193,31

Résultat de clôture 2020	Résultat	30 314,87	Résultat	34 486,39
Reste à réaliser	recettes		recettes	0,00
	dépenses		Dépenses	0,00
Résultat des reports	Résultat		Résultat	0,00
Résultat global avec les reports	Résultat	30 314,87	Résultat	34 486,39

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thomas MAOUT,

Après en avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal, Madame le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Thomas MAOUT,

Il est proposé au Conseil Municipal,

• **D'APPROUVER** le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de l'assainissement dont les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous comme suit :

Section de fonctionnement	30 314,87
Section d'investissement	34 486,39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions

DEL2021_011- ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – Affectation des résultats 2020

Les comptabilités M14 et M4 prévoient l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Madame le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020, adoptés par délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2021 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de l'exercice 2020 :	Excédent	14 124,49
Résultat antérieur reporté		16 190,38
D'où un résultat de clôture définitif 2020	excédent	30 314,87

Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement

résultat de l'exercice 2020	Déficit	3 293,08
Résultat antérieur reporté	Excédent	31 193,31
D'où un résultat de clôture 2020	Excédent	34 486,39
Avec les restes à réaliser		
recettes restant à réaliser		0,00
dépenses engagées non mandatées		0,00

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5, il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE CONSTATER** les résultats du compte administratif 2020 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
- **D'AFFECTER** l'excédent de la section de fonctionnement soit **30 314,87 €** en section de fonctionnement,
- **DE REPORTER** l'excédent d'investissement soit **34 486,39 €** en report à nouveau excédentaire,
- **DE DIRE** que ces résultats sont repris au budget primitif 2021 du budget de l'assainissement de la manière suivante :
 - **30 314,87 €** en recette de fonctionnement au **compte 002** résultat de fonctionnement reporté,
 - **34 486,39 €** en recette d'investissement au **compte 001** solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions

DEL2021_012 - FINANCES – Budget annexe de l'assainissement – Budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2020 en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2018, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** par chapitre le budget primitif 2021 de l'assainissement, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-après,
- **D'APPROUVER** le programme des investissements 2021 et leurs financements tels qu'ils apparaissent en annexe de la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
011	Charges à caractère général		56 500,00	62 071,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante		5 500,00	5 500,00
66	Charges financières		6 500,00	6 500,00
68	<i>Dotations aux prov. et aux dépréciations</i>		7 800,00	7 800,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
042	<i>Op. d'ordre entre section (amortissement)</i>		31 000,00	31 000,00
Total dépenses de fonctionnement			100 800,00	100 800,00
002	Déficit reporté n-1		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			100 800,00	100 800,00
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
70	Produits des services		35 200,00	35 200,00
74	Dotations et participations		12 486,00	12 486,00
78	Reprises sur provisions		13 000,00	13 000,00
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>		9 800,00	9 800,00
Total recettes de fonctionnement			70 486,00	70 486,00
002	Excédent reporté n-1			30 314,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			100 800,00	100 800,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
16	Capital des emprunts		11 500,00	11 500,00
21	Immobilisations			
23	Immobilisations en cours		175 200,00	175 200,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections		9 800,00	9 800,00
041	Op. patrimoniales		38 000,00	38 000,00
Total dépenses d'investissement		0,00	234 000,00	234 000,00
002	Solde d'exécution négatif reporté n-1			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			234 500,00	234 500,00
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
10	Dotations, fonds divers			
106	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subvention d'investissement		62 014,00	62 014,00
16	Emprunts		31 000,00	31 000,00
27	Autres immobilisations financières		38 000,00	38 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Op. d'ordre de transfert entre les sections		31 000,00	31 000,00
041	Op. patrimoniales		38 000,00	38 000,00
TOTAL			200 014,00	200 014,00
001	Solde d'exécution positif n-1		34 486,00	34 486,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			234 500,00	234 500,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2021 arrêté comme ci-dessus.

DEL2021_013 - FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT – Modification du taux de la surtaxe de l'assainissement collectif

Madame le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 10 avril 2018 qui fixe le montant de la surtaxe communale d'assainissement collectif à 0,3656 €/m³.

Elle poursuit en indiquant que des besoins liés à l'entretien des bassins de boues, au développement, à l'amélioration du traitement des effluents et à la remise à niveau des réseaux d'assainissement implique des investissements importants et que ses charges financières pèsent sur l'équilibre du budget.

Pour supporter la prise en charge de ces dépenses, Madame le maire souhaite solliciter l'avis du conseil municipal et propose de lisser l'accroissement de la prise en charge financière par une augmentation progressive et limitée de la surtaxe d'assainissement.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de la surtaxe assainissement à **0,3765 € HT/m³ à compter du 1^{er} juin 2021.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

- **DE FIXER**, le taux de la surtaxe communale d'assainissement à **0,3765 € HT/m³, à compter du 1^{er} juin 2021,**
 - **DE DEMANDER** à la Société SUEZ EAU FRANCE la perception de cette surtaxe pour le compte de la commune dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de délégation de service public.
- Les recettes ainsi perçues seront inscrites au budget annexe « Assainissement », compte 757.

DEL2021_014 - ADMINISTRATION/FINANCES – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame le maire informe le conseil municipal que, Madame la Trésorière Principale de Sommières a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Elle rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au comptable public, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame le maire explique que le recouvrement de certains produits communaux concernant les années 2014 à 2015 au profit du budget principal n'a pu être obtenu pour des causes diverses mentionnées dans les états transmis par la Trésorerie de Sommières.'

Le montant de ces créances irrécouvrables s'élève à :

Budget principal : **1 214,70 €**

Elle précise que ces titres concernent des redevances relaves à l'occupation du domaine public.

Elle propose de décider l'ordonnancement au profit de Mme la Trésorière Principale des sommes admises en non-valeurs, qui seront imputées sur les crédits ouverts au budget 2021 aux imputations suivantes :

Budget principal :

Chapitre 65, article 6541 : **1 214,70 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'admettre en non-valeur une somme de **1 214,70 €** imputée sur le budget principal,
- **DECIDE** que la dépense sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), 6541 (créances admises en non-valeur) pour 1 214,70 €.

DEL2021_015- FINANCES – Modification de la durée et des tarifs des concessions du cimetière communal de Congénies

Madame le maire expose qu'actuellement, au sein du cimetière communal, les personnes désirant y fonder une sépulture ont le choix, pour une durée de 30 ans ou à perpétuité, entre une concession en terre, une inhumation d'urne en terre, une mise à disposition d'une case au sein du colombarium pour recueillir jusqu'à 2 urnes, ou une dispersion de cendres sur le jardin du souvenir gratuite avec possibilité d'inscription de nom sur une plaque en contrepartie financière.

Elle rappelle la réglementation funéraire et l'évolution de la population locale. Elle propose d'apporter des modifications au niveau de la durée ainsi qu'au niveau de la tarification des concessions du cimetière communal.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2223-15 et R2223-11,

CONSIDERANT la précédente délibération du 21 octobre 2010, arrêtant les tarifs et la durée des concessions au cimetière communal de Congénies,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, proposant de modifier les tarifs et la durée des concessions du cimetière communal de Congénies,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE, à compter du 1^{er} mai 2021

- **DE SUPPRIMER** l'attribution de concessions perpétuelles,
- **D'ATTRIBUER** des concessions pour une durée de 50 ans renouvelables
- **DE FIXER** les tarifs des concessions du cimetière communal comme suit :

CONCESSIONS DE TERRAIN AU CIMETIERE	Surface en m²	Dimension (en m)	TARIFS (au 01/05/2021)
Cinquantaine	3,75 (2 places)	1,50 X 2,50	500 €
	5,00 (4 places)	2,00 X 2,50	380 €

CONCESSIONS COLOMBARIUM		TARIFS 01/05/2021
Cinquantaine	2 urnes	250 €

URBANISME / AFFAIRE FONCIERE

DEL2021_016 - AFFAIRES FONCIERES - Acquisition de terrain pour régularisation élargissement voirie « le Clos »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser l'élargissement de la voie communale « Le Clos » et de procéder à l'acquisition d'une bande de terrain au droit de la propriété de Madame Brigitte Farel.

Le détachement issu de la parcelle cadastrée section B 1808, d'une contenance d'environ 24 m², classée en zone UD1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune appartient à Madame Brigitte Farel.

Madame le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 22 mars 2021, Mme Brigitte Farel a fait part de son souhait de céder gratuitement à la Commune ce détachement de parcelle faisant partie de sa propriété privée.

L'ensemble des frais liés à cette acquisition étant à la charge du demandeur, la Commune de Congénies.

Considérant que cette acquisition contribue à l'intérêt général local (élargissement d'une voie publique),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour l'acquisition de la parcelle désignée B 1919 ci-dessus à titre gratuit ;
- **DESIGNE** Maître ROQUEFEUIL, Notaire à Aubais, pour établir l'acte ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer l'acte authentique correspondant, ainsi que tout document y afférent ;
- **DECIDE** que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge exclusive de la Commune ;
- **DIT** qu'en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la présente acquisition sera exonérée de la perception de tout droit d'enregistrement et de publicité foncière ;

DEL2021_017 - AFFAIRES FONCIERES - Acquisition de terrain pour régularisation élargissement voirie « le Clos » aux consorts Farel

Madame le Maire propose au conseil municipal de régulariser l'élargissement de la voie communale « Le Clos » et de procéder à l'acquisition d'une bande de terrain au droit de la propriété des consorts Farel.

Le détachement issu de la parcelle cadastrée section B 1809, d'une contenance d'environ 43 m², classée en zone UD1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune appartient aux cts Farel.

Madame le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 22 mars 2021, Mme Farel Christine, Mme Farel Geneviève, Mme Farel Brigitte, M. Farel Etienne, ont fait part de leur souhait de céder gratuitement à la Commune ce détachement de parcelle faisant partie de leur propriété privée.

Cette parcelle nouvellement cadastrée B 1929 sera ensuite officiellement incorporée au domaine public de la voirie communale.

L'ensemble des frais liés à cette acquisition étant à la charge du demandeur, la Commune de Congénies.

Considérant que cette acquisition contribue à l'intérêt général local (élargissement d'une voie publique),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour l'acquisition de la parcelle B 1929 désignée ci-dessus, à titre gratuit ;
- **DESIGNE** Maître ROQUEFEUIL, Notaire à Aubais, pour établir l'acte ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer l'acte authentique correspondant, ainsi que tout document y afférent ;
- **DECIDE** que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge exclusive de la Commune ;
- **DIT** qu'en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la présente acquisition sera exonérée de la perception de tout droit d'enregistrement et de publicité foncière.

INFORMATIONS /QUESTIONS DIVERSES

➤ **Remplacement conseiller démissionnaire**

Ludovic ROUZEL demande où en est le remplacement du conseiller démissionnaire ?

Fabienne DHUISME répond que le courrier a été envoyé à Madame la Préfète comme le demande la législation et que nous sommes dans l'attente de leur réponse pour ensuite proposer aux suivants sur la liste « Congénies 2020, Allons-y ! ». Le conseil sera bien évidemment informé des suites sur ce dossier.

➤ **Projection cinéma plein air**

Anne KERIEL demande si une date pour le cinéma de plein air peut être fixée suite à la proposition de 2 prestataires ?

Fabienne DHUISME répond que devant l'incertitude des mois à venir, il ne semble pas raisonnable d'opter pour une date cet été ; l'ensemble du conseil municipal choisit le 3 septembre, en espérant que les conditions soient favorables.

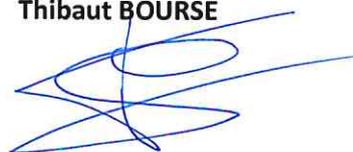
Hélène COURTEVILLE demande si la couleur de la barrière installée à l'espace Fontvieille va rester en l'état ?

Fabienne DHUISME précise qu'il s'agit d'un équipement de sécurité obligatoire, elle sera en revanche peinte comme la tonnelle.

La séance est levée à 19H45

Le secrétaire

Thibaut BOURSE

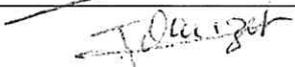
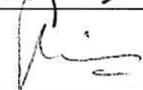
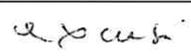
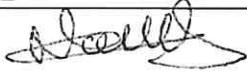
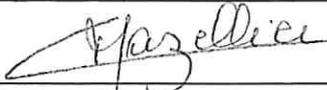
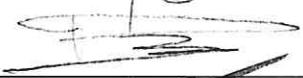
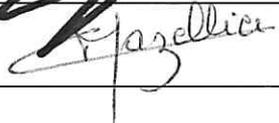


COMMUNE DE CONGENIES

Séance du Conseil Municipal

du 7 avril 2021

FEUILLE D'EMARGEMENT

Nom et prénom Du Conseiller Municipal	Pouvoir à	Signatures
BOURSE Thibaut		
BRENGUES Sophie		
CHENIN Yannick		
CLAUZET Julie		
COURTEVILLE Hélène		
DENIS Corinne		
DHUISME Fabienne		
DUMONT Christian		
HAGENAUER Anne		
KERIEL Anne		
LEPHAY Loïc		
LOUIS Nathalie		
MAOUT Thomas		
MARTIN Michel		
MAZELLIER Chantal		
RAVEL Jean-Michel		
ROUZEL Ludovic		
VINCENTI Dominique	Par Procuration Mazellier	

Total des membres présents ou représentés :

